

cause de la Visitation & de la Détention de leurs Vais-
seaux en pleine Mer sous le prétexte de Contrebande,
ledit Mémoire tendant à ce que L. H. P., sur les
instances que Mr. Trevor doit faire ici, ne veuillent
pas en faire une cause commune avec la Grande Bre-
tagne, ainsi que cela est plus amplement deduit dans
ledit Mémoire inséré dans les Actes du S. de ce mois.
Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon &
arrêté, qu'il sera répondu à Mr. le Marquis de St.
Gilles sur son dit Mémoire, que L. H. P. envisagent
les Représentations qui y sont comprises, comme
l'effet de la bonne volonté & des salutaires inten-
tions de Mr. l'Ambassadeur, pour effectuer, s'il est
possible, que les plaintes des Sujets de la Grande Bre-
tagne, par rapport au procédé contre les Vaisseaux
dans les Indes Occidentales, ne produisent point des
brouilleries & ne parviennent à des extrémités,
mais que plutôt ce sujet de mésintelligence soit ôté par
des voyes amiables. Que L. H. P. ne peuvent que
loier le but salutaire que Mr. l'Ambassadeur se pro-
pose, puisqu'Elles-mêmes ne souhaitent aussi rien
plus ardemment sinon que cette pierre d'achoppement
puisse être levée par les moyens les plus convenables,
& que par une satisfaction équitable aux plaintes des
Marchands Anglois qu'on trouvera bien fondées, &
par des ordres & des explications suffisantes pour
l'avenir, la confiance mutuelle, l'amitié & la bonne
intelligence soient conservées de part & d'autre. Qu'au
tems que Mr. l'Ambassadeur presenta son Mémoire
à L. H. P., Mr. Trevor ne s'étoit pas encore adres-
sé à Elles sur ce sujet; mais que ce ne fut que le
jour suivant, qu'il leur communiqua la Réponse don-
née dernièrement à Mr. Keene par Mr. de la Qua-
dra, au sujet desdites plaintes, comme aussi la Ré-
plique, ou les nouvelles Représentations que Mr. Keene
a ordre de faire au nom de S. M. Britannique sur